

99  
99  
99  
questions

sur



# La vie des Français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Hélène BERLAN

SCÉRÉN

CRDP  
ACADÉMIE DE MONTPELLIER

**Centre pilote de la collection  
CRDP académie de Montpellier**

**Directeur de collection  
Claude Lena**

© 2008 CRDP académie de Montpellier  
Centre régional de documentation pédagogique  
Allée de la Citadelle — 34064 MONTPELLIER CEDEX 2  
*Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.*

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de son article L. 122-5, d'une part que « *les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et, d'autre part, que « *les analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées* », « *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite* » (article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie, constituerait donc une contrefaçon, c'est-à-dire un délit : « *La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.* » (articles L. 335-2 et L. 335-3).

**99**  
**99**  
**99**  
**questions sur ...**

# La vie des Français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Hélène BERLAN

# Sommaire

## La vie, la mort

- 1 Comment connaît-on la démographie de l’Ancien Régime ?
- 2 Quels sont les fléaux auxquels sont confrontés les Français ?
- 3 Peut-on parler de crises démographiques au XVIII<sup>e</sup> siècle ?
- 4 Qu’est-ce qu’une crise de subsistance ?
- 5 Comment la population française évolue-t-elle au XVIII<sup>e</sup> siècle ?
- 6 Pourquoi la peste est-elle un fléau ?
- 7 Qu’est-ce que la petite vérole ?
- 8 Qui soigne la population sous l’Ancien Régime ?
- 9 Comment fonctionnent les hôpitaux ?
- 10 Qu’est-ce que la Société Royale de Médecine ?
- 11 Pourquoi, sous l’Ancien Régime, les enfants mouraient-ils en si grand nombre ?
- 12 Comment se caractérise la famille dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?

## Les hommes et leur cadre de vie

- 13 Quelle est la situation de la paysannerie sous l’Ancien Régime ?
- 14 Quelles sont les caractéristiques de la bourgeoisie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 15 Que signifie être « noble » dans la France de l’Ancien Régime ?
- 16 Quelle est la nature de la mobilité des Français ?
- 17 À la campagne, comment les Français sont-ils logés ?
- 18 En ville, comment les Français sont-ils logés ?
- 19 Quelles sont les principales caractéristiques des villes ?
- 20 Comment se présente le paysage urbain au XVII<sup>e</sup> siècle ?
- 21 Comment se présente le paysage urbain au XVIII<sup>e</sup> siècle ?
- 22 Quelle est la réalité quotidienne d’une capitale provinciale comme Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle ?
- 23 Comment se présente la capitale au Siècle des Lumières ?
- 24 Comment sont organisés les artisans sous l’Ancien Régime ?

- 25 Qu'est-ce qu'une municipalité et comment fonctionne-t-elle?
- 26 Quels sont les problèmes rencontrés par les Français dans les villes?
- 27 Qu'est-ce que le «grand renfermement des pauvres»?
- 28 Qu'est-ce qu'une entrée royale?
- 29 Quelle est la symbolique du château de Versailles au temps du Grand Roi?

### **Les grands secteurs d'activités dominants**

- 30 Quelles sont les productions agricoles dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles?
- 31 Que sont les compagnies de commerce et comment fonctionnent-elles au XVII<sup>e</sup> siècle?
- 32 Qu'est-ce que le mercantilisme et le colbertisme?
- 33 Qu'est-ce qu'une manufacture au XVII<sup>e</sup> siècle?
- 34 Quels sont les secteurs d'activité de l'économie française au XVIII<sup>e</sup> siècle?
- 35 Qu'est-ce qui favorise les échanges en France au XVIII<sup>e</sup> siècle?
- 36 Qu'est-ce que le système de Law?
- 37 Qui sont les physiocrates?
- 38 Quelles sont les caractéristiques du commerce colonial dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle?
- 39 Comment fonctionne une plantation à Saint-Domingue au XVIII<sup>e</sup> siècle?
- 40 Comment sont traités les esclaves au XVIII<sup>e</sup> siècle?
- 41 Qu'apporte le XVIII<sup>e</sup> siècle au port de Bordeaux?
- 42 Peut-on parler d'une agriculture moderne en France à la veille de la Révolution?
- 43 Quelle est la place de la France dans le monde à la veille de la Révolution?

### **Croyances religieuses et organisation**

- 44 Pourquoi le XVII<sup>e</sup> siècle est-il appelé le «siècle des saints»?
- 45 Quelles sont les nouvelles missions de l'évêque dans la Réforme catholique du XVII<sup>e</sup> siècle?
- 46 Où forme-t-on les hommes de Dieu sous l'Ancien Régime?
- 47 Comment le renouveau catholique se manifeste-t-il en France au XVII<sup>e</sup> siècle?
- 48 Quelle est l'originalité des missions de Michel Le Nobletz en Bretagne?
- 49 Quelles sont les formes de la piété et de la dévotion catholique?
- 50 Quelle est l'activité missionnaire en France sous l'Ancien Régime?
- 51 Quelle est la vie quotidienne des curés de campagne au XVIII<sup>e</sup> siècle?
- 52 Quel document permet de mesurer l'engagement religieux des Français?
- 53 Qui est Vincent de Paul?
- 54 Au XVIII<sup>e</sup> siècle en France peut-on parler d'un catholicisme triomphant?

- 55 En France au XVIII<sup>e</sup> siècle peut-on parler de déchristianisation ?
- 56 Comment une communauté protestante est-elle organisée ?
- 57 Qu'est ce que la révocation de l'Édit de Nantes ?
- 58 Qu'est-ce que le Refuge ?
- 59 Comment les réfugiés protestants sont-ils accueillis en Brandebourg en 1685 ?
- 60 Qu'est-ce que le Désert ?
- 61 Quel rôle l'intendant a-t-il joué au moment des troubles religieux en Languedoc ?

### **Le roi, ses représentants et la contestation**

- 62 Qui applique les ordres du roi en province ?
- 63 Qu'est-ce qu'un parlement sous l'Ancien Régime ?
- 64 Qu'est-ce qu'un intendant en France sous l'Ancien Régime ?
- 65 Quelles sont les fonctions des états provinciaux ?
- 66 Quel est le pouvoir financier du roi sous l'Ancien Régime ?
- 67 Quels sont les impôts payés par les Français ?
- 68 Quelles sont les révoltes du monde rural aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 69 Qu'est-ce que la Fronde ?
- 70 Pourquoi et comment la noblesse d'épée s'est-elle opposée à son souverain au XVII<sup>e</sup> siècle ?
- 71 Comment s'organise la vie de cour sous le Roi Soleil ?
- 72 Comment le château de Versailles est-il devenu le temple du «Roi de Guerre» ?
- 73 Quels sont les freins à la monarchie absolue ?
- 74 En quoi le système de gouvernement mis en place par Philippe d'Orléans est-il original ?
- 75 Quelles sont les caractéristiques de l'opposition parlementaire du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à la veille de la Révolution ?
- 76 Comment les Français ont-ils eu «la parole» en 1789 ?
- 77 Quel est l'état de la France en 1789 ?

### **Éducation, culture et sociabilités**

- 78 En quoi consiste l'enseignement élémentaire en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 79 Qu'est-ce qu'un collège dans la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 80 Quel type de pédagogie applique-t-on en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 81 Comment les Oratoriens ont-ils rénové l'enseignement secondaire ?
- 82 Quelle éducation pour les filles sous l'Ancien Régime ?

- 83** Quelle éducation est dispensée pour le prince et la noblesse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 84** Quel enseignement supérieur dispense-t-on en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 85** Qu'est ce que la vie étudiante sous l'Ancien Régime ?  
L'exemple des étudiants en médecine de Montpellier.
- 86** Qu'est-ce que le métier de colporteur dans la France d'Ancien Régime ?
- 87** Qu'est-ce que la Bibliothèque bleue ?
- 88** Qui sont les lecteurs et que lit-on dans les villes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 89** Qu'est-ce qui caractérise le style Régence ?
- 90** Qui fait la mode en France et quelles en sont les principales tendances ?
- 91** Quels vêtements les Français portent-ils sous l'Ancien Régime ?
- 92** Quels sont les principaux lieux de sociabilité savante en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 93** Qu'est-ce qu'un cabinet de curiosités ?
- 94** Quelles sont les caractéristiques de la sociabilité villageoise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?
- 95** Que sont le carnaval et le charivari ?
- 96** Quelles sont les fêtes du peuple français sous l'Ancien Régime ?
- 97** Qu'est-ce qu'un pénitent ?
- 98** Qu'est-ce qu'un franc-maçon ?
- 99** Que représente *l'Encyclopédie* en France au XVIII<sup>e</sup> siècle ?

**Glossaire** ..... page 206

# Comment connaît-on la démographie de l'Ancien Régime ?

La démographie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles est connue grâce à une source : les registres paroissiaux. Ces documents, disponibles en plus grand nombre depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, sont des registres ou des cahiers sur lesquels le prêtre consigne les différents actes : baptêmes, mariages et sépultures ; ils sont considérés comme les actes d'état civil de l'Ancien Régime.

## Pour en savoir plus...

C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts\*, en août 1539, qui officialise la tenue des registres paroissiaux catholiques. Le prêtre est obligé de mentionner les baptêmes et les sépultures des seules personnes ayant été pourvues de bénéfices. Néanmoins l'enregistrement des sépultures avait déjà été fait, sans que celui-ci ait eu un caractère d'obligation dans certains diocèses avant d'être généralisé en 1579. Malheureusement, même si la volonté politique existe à partir de 1539, les registres ne sont pas tenus de manière irréprochable et ne peuvent pas fournir une documentation complète pour les historiens. En mai 1579, une nouvelle ordonnance, celle de Blois, complète celle de Villers-Cotterêts ; elle stipule que soient également mentionnés les mariages sur les registres que les curés, en fin d'année, sont tenus d'apporter au greffe du bailliage ou de la sénéchaussée. Là encore, la nouvelle disposition n'est pas appliquée de manière systématique, comme en témoignent les nombreux rappels émanant soit des autorités ecclésiastiques, soit des autorités monarchiques. En avril 1667, une nouvelle ordonnance précise de nouvelles recommandations.

Sur les registres seront mentionnés les baptêmes, les mariages et les sépultures sans que l'on puisse laisser un seul blanc. À la fin de chaque acte devront figurer les signatures du père, des parrains et marraines pour les baptisés, ou des époux et de leurs témoins pour les nouveaux mariés, ainsi que celle du prêtre. Les registres devront être tenus en double exemplaire, le registre qui contient les signatures restant dans le cadre de la paroisse et le double étant déposé au greffe, comme précédemment. Ce n'est qu'en avril 1736 qu'une déclaration est exclusivement consacrée aux registres paroissiaux. Sur chaque registre, sur celui qui reste à la cure comme sur celui qui est transmis au greffe, devront figurer les signatures. Dix ans plus tard, des registres séparés seront obligatoires. En 1714, le parlement de Paris stipule que doivent être mentionnés les âges des enfants décédés. Cette nouvelle disposition permet notamment aux historiens de mieux appréhender la mortalité infantile.

On peut dire que les registres paroissiaux sont assez bien tenus dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et qu'ils sont des outils très fiables dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais les



catholiques ne constituent pas la totalité de la population française. C'est la raison pour laquelle lorsque l'on souhaite faire des recherches exhaustives ou plus spécifiques, on pourra se reporter aux registres protestants par exemple ; ceux-ci sont tenus officiellement depuis le synode national de 1559 (enregistrement des mariages et des baptêmes) et de 1584 pour les sépultures. Il est plus difficile de faire des recherches démographiques après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, en théorie, les « Nouveaux Convertis » sont tenus d'être mentionnés sur les registres catholiques, dans la pratique, les inhumations étaient souvent clandestines.

Les historiens ont pris conscience de cette richesse documentaire dès le début des années 1950 et ont entrepris, après les premières remarques enthousiastes de Pierre Goubert, de s'intéresser à cette source. L'exploitation en est maintenant bien connue notamment dans le cadre de monographies rurales ou urbaines. Ces travaux, lancés dans les années soixante, ont fait une large place aux études démographiques, par exemple les thèses de Jean-Claude Perrot pour Caen ou de Maurice Garden pour Lyon. Désormais, la démographie française est bien connue et on dispose notamment de la vaste synthèse de Jacques Dupâquier.

Le travail consiste à opérer des relevés dans les registres, à tracer des courbes en mettant par exemple en relation la courbe des baptêmes avec celle des sépultures pour aboutir à des graphiques. On peut alors déterminer ce que l'on appelle des « clochers de mortalité » (François

Lebrun), c'est-à-dire, le moment où la courbe des sépultures va dépasser de manière importante celle des baptêmes. Pour les sépultures, l'âge des décédés étant mentionné, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est alors possible de préciser quels types de population ont pu être touchés : adultes, enfants ou vieillards. Ces courbes démographiques sont des indicateurs, mais les historiens doivent mettre en relation les registres paroissiaux avec d'autres types de sources, archives consulaires, archives notariales, mercuriales, archives médicales pour déterminer quelles ont pu être les causes de ces brusques poussées de mortalité.

Une autre source est utilisée pour déterminer la démographie sous l'Ancien Régime, il s'agit des dénombrements, mais ils ne sont que partiels et ponctuels. Ainsi vers 1630, des commissaires sont chargés de mentionner le nombre de feux par paroisses. S'il existe des recensements fiables pour les colonies au XVII<sup>e</sup> siècle, il faut attendre l'impulsion de Vauban en 1686 (*Méthode générale et facile pour faire le dénombrement des peuples*) ; ainsi, en 1688, la Franche-Comté est dénombrée selon cette méthode. Mais ce n'est qu'au cours de la période révolutionnaire que de véritables outils « statistiques » sont mis au point.

### Pour aller plus loin...

- # DUPÂQUIER (Jacques), *Histoire de la population française*, Paris, coll. « Quadrige », PUF, 1988-1989, 4 vol.
- # FLEURY (Michel), HENRY (Louis), *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, INED, 1985.

## Qu'est-ce que le « grand renfermement des pauvres » ?

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'image du pauvre évolue dans la société. Celui-ci n'est plus considéré comme le corps souffrant de Jésus-Christ, mais comme un danger social ; à ce titre, il doit être écarté. Les indigents valides seront donc enfermés dans des structures appelées Hôpitaux Généraux pour y travailler tout en recevant une instruction religieuse. Cette politique, mise en place dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle dans quelques villes de province, échoue à la fin du siècle.

### Pour en savoir plus...

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'institution qui avait en charge le traitement de la pauvreté en France était le Bureau des Pauvres. Cette structure, alimentée par des taxes, assure la distribution des secours (Caisse des aumônes générales) mais, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, confronté à la multiplication des crises, le système s'effondre et les Bureaux des Pauvres sont dans l'incapacité de soulager la misère.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui change est le regard que l'on porte sur le pauvre, on va dorénavant distinguer celui qui est digne de recevoir les secours du paresseux, nuisible à la société. C'est à Lyon que la politique du « grand renfermement des pauvres » fait ses premiers pas. Néanmoins, on ne peut réellement utiliser cette expression, selon Jean-Pierre Gutton, qu'à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, période au cours de laquelle le pouvoir crée des dépôts de mendicité. Le pauvre est perçu comme un danger social, voire comme un criminel, il faut donc favoriser le changement. L'idée est d'évangéliser par

la multiplication des exercices de piété et de favoriser le travail soit à l'intérieur de bâtiments soit à l'extérieur. En 1622, s'ouvre à Lyon l'hôpital Notre Dame de la Charité. À la suite de Lyon, un certain nombre de villes de province créent des structures identiques avant que la capitale n'inaugure en 1656 l'Hôpital Général. Cette création tardive est cependant très importante, elle regroupe plusieurs établissements (La Pitié, La Salpêtrière, Bicêtre, Le Refuge, Scipion, ou la Maison de la Savonnerie pour ne citer que les principaux) lesquels sont gérés par 26 directeurs. Dans cet Hôpital Général, les pauvres valides des deux sexes sont employés à des ouvrages de manufacture. À partir de 1662, les Hôpitaux Généraux qui se créent en province vont imiter le modèle parisien.

Comment peut-on expliquer cette modification de la perception du pauvre dans la société française au début du XVII<sup>e</sup> siècle ? Un premier élément d'explication est à rechercher dans les efforts

que font à la fois la monarchie et les villes pour lutter contre la criminalité et essayer de développer la propreté comme en témoigne la multiplication des règlements à cet effet. La répression contre le vagabondage est parfois terrible : les galères pour les hommes et la déportation dans les colonies pour les femmes prostituées. Cette politique trouve un écho avec les théories économiques mercantilistes du XVII<sup>e</sup> siècle : il faut éviter que les espèces monétaires sortent du royaume, l'assistance implique des dépenses, les pauvres valides doivent donc être mis au travail pour contribuer à accroître la richesse nationale par le travail qu'ils fourniront dans les ateliers des Hôpitaux Généraux. Mais c'est l'argument religieux qui a été décisif. Il s'agit d'une véritable politique de christianisation lancée par les représentants de la Compagnie du Saint Sacrement ; ceux-ci fourniront jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Mazarin le personnel de direction de l'Hôpital Général de Paris.

La journée de « l'enfermé » est rythmée par le travail et la prière. À Lyon, les pauvres travaillent la soie et fabriquent des bas de laine tout en recevant une solide instruction religieuse et en se pliant à de nombreux exercices de piété : prière, assistance à la messe ainsi que communion fréquente et confession. La désobéissance à ces principes est sévèrement punie par des châtiments corporels.

Cette politique aboutit cependant à un échec total, car elle a rencontré principalement deux types d'opposition. Le premier vient des acteurs de la Réforme catholique qui dénoncent cette politique

de répression à l'égard des pauvres. Ce sont ceux qui sont restés fidèles à la conception traditionnelle du pauvre, corps souffrant de Jésus-Christ : il est pour eux impensable de les enfermer. À l'initiative de Vincent de Paul, des Compagnies et Confréries de Charité sont créées, sous le patronage de dames qui partagent leur temps entre leurs activités mondaines et leurs actions auprès des plus démunis secourus à leur domicile. Elles apportent de la nourriture, des médicaments et des vêtements. À partir de 1633, la création des filles de la Charité auxiliaires complète le dispositif, ces sœurs grises se dévouent auprès des malades dans les Hôtel-Dieu. Le deuxième obstacle à l'enfermement des pauvres vient des milieux populaires qui sont solidaires de ceux qui sont enfermés, car ils risquent un jour peut-être de subir le même sort. Pour venir au secours des victimes de l'enfermement qui déstructure et sépare les familles, ils multiplient les bagarres contre les archers de l'Hôpital Général.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Hôpitaux Généraux ne sont utilisés que de manière ponctuelle pour enfermer les mendiants, mais les résistances de la part des populations sont toujours aussi importantes tandis que les formes classiques de l'assistance et de la charité sont toujours pratiquées.

### Pour aller plus loin...

# GUTTON (Jean-Pierre), *La Société et les pauvres dans la Généralité de Lyon, Paris, 1971.*

## Qu'est-ce que le Refuge ?

Le Refuge est l'accueil que proposèrent un certain nombre d'États d'Europe aux Huguenots qui avaient refusé d'abjurer leur foi lorsque l'Édit de Fontainebleau, qui révoque l'Édit de Nantes, entra en vigueur en octobre 1685.

### Pour en savoir plus...

À partir de la promulgation de l'Édit de Fontainebleau (octobre 1685) qui révoque l'Édit de Nantes, il est interdit aux Protestants de quitter le royaume. Certains cependant refusent obstinément de se convertir et ces « opiniâtres de la foi » décident de fuir, d'émigrer. Dans un premier temps, les Cantons suisses vont constituer la première étape (plaque tournante du Refuge), ensuite, ils se dirigent vers les Provinces-Unies, le Saint Empire ou les îles britanniques.

On remarque que ceux qui décident de s'exiler sont en majorité originaires des provinces nord-est du royaume. Ils représentent 40 % des partants, contre 5 % pour les provinces du Midi de la France (Languedoc et Provence). Là où les communautés sont implantées de manière diffuse dans l'espace, les Protestants ont préféré partir, entraînant parfois la disparition totale des communautés comme dans les provinces de Normandie ou de Picardie. Ce n'est pas le cas dans les diocèses du Languedoc oriental comme Nîmes, Alès ou Uzès où les communautés sont denses avec proportionnellement peu de candidats à l'émigration. Ces communautés, essentiellement composées de paysans pauvres qui n'ont pas les moyens financiers pour partir, freinent aussi la vague migratoire.

Les trois premiers États qui accueillent les émigrés sont l'Angleterre, la Hollande et les Cantons suisses. Ensuite, ils se disperseront dans l'ensemble du monde. Les études menées sur la ville de Neuchâtel montrent que les départs de France ont débuté bien avant la Révocation. On y a enregistré les premiers réfugiés en 1662. Cette année-là, ils sont très peu nombreux. Ils représentent quelques centaines de personnes en 1684 et près de 1 000 en 1685. Si l'on examine les origines géographiques des réfugiés qui ont choisi Londres, on constate qu'ils proviennent en majorité de Normandie, de Picardie et d'Île de France. À partir de l'Angleterre, certains réfugiés choisiront l'Irlande avant de se diriger *in fine* vers le Nouveau Monde. Le Refuge fonctionne des années 1660 jusque dans les années 1730 et on estime qu'au cours de cette période, ce sont près de 200 000 personnes qui ont quitté le royaume, soit environ 1 % de la population totale ; les réfugiés se sont dirigés dans des proportions à peu près identiques vers les Cantons suisses, vers l'Angleterre et vers les Provinces-Unies.

Certains Huguenots ont été accueillis à « bras ouverts », comme en Brandebourg par l'électeur Frédéric-Guillaume à partir du 29 octobre 1685 (► 59). Il leur

indique la ville dans laquelle ils doivent se rendre, Francfort-sur-le-Main, pour ensuite être pris en charge, il leur offre de l'argent et des vivres ainsi que toutes les commodités pour s'installer dans ses États. Il insiste et prend des dispositions avantageuses pour ceux qui apportent avec eux la richesse de leur savoir-faire. S'ils sont manufacturiers, ils bénéficieront de tous les privilèges et pour ceux qui sont paysans, la terre leur sera donnée et ils seront assistés avant la première récolte. Il n'oublie pas non plus ceux qui sont issus de la noblesse, lesquels retrouvent en Brandebourg les mêmes honneurs et dignités que dans leur pays d'origine.

D'autres ont eu des difficultés et ont erré avant de se fixer définitivement.

En France, le départ des Huguenots a longtemps entretenu l'idée qu'ils avaient emporté avec eux l'essentiel de la capacité industrielle du royaume, cela étant perçu comme une véritable catastrophe. Les défenseurs des théories mercantilistes sont responsables de la diffusion de cette idée. En réalité, d'après les travaux récents, la capacité industrielle du royaume n'a pas été entamée, car les Catholiques et les Nouveaux Convertis ont repris les manufactures à leur compte ce qui a permis de poursuivre l'essentiel des activités économiques.

Enfin, le Refuge a créé en Europe une diaspora huguenote qui a favorisé les échanges économiques. C'est de cet avantage qu'a bénéficié notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle le port de Bordeaux. Dans les pays où ils ont été accueillis, les réfugiés ont participé à l'essor économique. En Angleterre, ils ont apporté leur savoir faire

dans les manufactures de papier, de soie ou dans l'industrie de l'horlogerie, par exemple. On ne doit pas non plus négliger les apports culturels, les Huguenots français en exil ont fait bénéficier la France de la connaissance des auteurs anglais ou allemands par les nombreuses traductions dont ils furent les auteurs.



La croix huguenote portée en signe de reconnaissance est composée de trois éléments principaux :

- la croix et ses 8 points symbolisent les béatitudes,
- les 4 quatre cœurs renvoient aux souffrances du Christ,
- la colombe symbolise le Saint-Esprit.

### Pour aller plus loin...

- # BIRNSTIEL (Eckart), BERNAT (Chrystel), *La Diaspora des Huguenots. Les réfugiés protestants de France et leur dispersion dans le monde*, Paris, H. Champion, 2001.
- # MAGDELAINE (Michelle), THADDEN (Rudolf Von), *Le Refuge huguenot*, Paris, Armand Colin, 1985.

# Qui sont les lecteurs et que lit-on dans les villes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ?

Sous l'Ancien Régime, les citadins ont à leur disposition de multiples accès à la lecture, soit qu'ils possèdent le livre soit qu'ils aient accès à des structures qui, sous des formes variées, prêtent le livre.

## Pour en savoir plus...

L'étude des pratiques de lecture est rendue possible grâce à l'analyse des inventaires après décès qui mentionnent l'existence de bibliothèques. Leur étude a mis en lumière les principales caractéristiques des lectures des citadins. S'il existe peu d'analyses générales, en revanche, on possède pour un certain nombre de villes des éléments qui permettent mises en perspective et comparaisons. Dans plus d'un tiers des inventaires de province, on note l'existence d'ouvrages, mais cette proportion est moins importante dans la capitale, où pour la même période, à savoir le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, un peu plus de 20 % des inventaires mentionnent des livres. Cela peut signifier que les Parisiens sont peut-être moins bien alphabétisés que les habitants des autres villes du royaume. Mais il faut signaler que le livre n'est pas le seul élément qui permet de se rendre compte de l'intérêt que les gens portent à l'écrit, les lecteurs de la capitale sont friands de ces placards et libelles. On se souvient de l'engouement des Parisiens au moment de la Fronde lorsqu'ils lisaient les *Mazarinades*.

D'une manière générale, en ville, la possession du livre est conditionnée par l'appartenance socioprofessionnelle.

Ainsi, le livre est deux fois moins fréquent chez les artisans que chez les gentilshommes. Un autre critère discriminant est le niveau de fortune des individus : dans les catégories populaires l'ouvrage est rare alors qu'au sein de la noblesse les bibliothèques fournies sont courantes.

On peut esquisser un portrait type des lecteurs et de leurs lectures. Au sein du clergé citadin (chanoines, abbés et prêtres) on trouve mention d'ouvrages dans un tiers des inventaires. Ce sont des ouvrages religieux (on sait quels énormes efforts ont été faits pour diffuser les principaux aspects de la Réforme catholique), mais qui sont de prix modique : ils n'excèdent pas deux livres. On trouve aussi, des ouvrages d'histoire en proportion équivalente à ceux de théologie.

La noblesse est d'une certaine manière scindée en deux, d'un côté la noblesse d'épée pour laquelle il y a très peu d'ouvrages mentionnés dans les inventaires, on peut parfois parler de désert culturel, et de l'autre la noblesse de robe chez qui les bibliothèques sont bien fournies. L'éventail des lectures de cette noblesse est caractérisé par deux aspects : il existe une tradition de lecture où l'on retrouve les ouvrages de droit, de religion et d'histoire puis, une évolution apparaît avec la

diminution des ouvrages religieux vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et une présence marquée des Belles lettres supplantant l'histoire. L'analyse des bibliothèques des 18 Fermiers Généraux de la deuxième moitié du Siècle des Lumières confirme les éléments précédemment évoqués, les Belles Lettres représentent 32 % des titres, l'histoire 30 % ; le droit 7 % et les livres religieux seulement 6 %. On note un intérêt non négligeable pour les sciences et les arts avec 25 % des titres.

Les bibliothèques des bourgeois représentent deux tendances : la première est incarnée par la bourgeoisie du savoir (avocats, médecins, chirurgiens) avec une ouverture vers l'histoire et les sciences en général, tandis que les bibliothèques de la bourgeoisie marchande et négociante qui représentent la seconde tendance sont, presque exclusivement, constituées d'ouvrages utiles (livres de commerce, manuels de comptabilité, ouvrages de droit ou almanachs). La seule nouveauté, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, est l'intérêt porté dans cette bourgeoisie commerçante aux récits de voyage. Ceci est, peut-être, le résultat de l'activité économique intense qui a permis à ces hommes de se mettre en relations commerciales avec bon nombre de pays étrangers.

Dans les milieux populaires, quand les inventaires existent, ils sont presque toujours constitués d'ouvrages de dévotion. Lorsque les gens ne possèdent pas d'ouvrages, cela ne signifie pas toujours qu'ils ne savent pas lire, mais souvent qu'il leur est impossible de se procurer l'objet livre. Dans la deuxième moitié du

XVIII<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques des principales villes offrent des possibilités de lecture. Dans la capitale, vers 1789, on dénombre 18 bibliothèques et les villes de province sont également bien pourvues, on en compte, par exemple, deux à Toulouse. À partir de 1770, les libraires ouvrent fréquemment à côté de leur boutique des cabinets de lecture, et dans celui d'Abraham Mazel à Montpellier, on peut découvrir dès 1775 des romans, des récits de voyage, mais aussi des livres prohibés qu'il se procure à Neuchâtel, Lausanne ou Genève. Ces cabinets de lecture offrent aux curieux les meilleures gazettes\* d'Europe et, pour un abonnement modique, tous peuvent satisfaire leur curiosité. Pour ceux qui ont encore peu de moyens, les livres sont disponibles à la location pour la journée chez des loueurs dans la capitale à la veille de la Révolution comme le décrit Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris*.

### Pour aller plus loin...

- # BOURDIEU (Pierre), CHARTIER (Roger), « La lecture : une pratique culturelle », *Pratiques de la lecture*, Marseille, Rivages, 1985, p. 218-239.
- # CHARTIER (Roger), *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987.
- # JOLLY (Claude), *Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Promodis, 1988.
- # MORNET (Daniel), « Les enseignements des bibliothèques privées, 1750-1780 », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1910, p. 449-496.
- # TRENARD (Louis), « Les bibliothèques au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire du livre*, 1987, n° 55-56.

# Glossaire

**Académie :** assemblée de gens de lettres, de savants et/ou d'artistes reconnus par leurs pairs. Les académiciens ont pour mission de veiller aux usages dans leurs disciplines respectives et de publier des ouvrages tels que des dictionnaires, des grammaires, etc. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle les académies sont des lieux de sociabilité à la mode, les villes rivalisent entre elles : Toulouse possède cinq académies et Montpellier n'en a qu'une. Au milieu du Siècle des Lumières elles sont concurrencées par les loges maçonniques.

**Consistoire :** pour chaque Église il y a un consistoire composé de personnes qui en auront la conduite : les Pasteurs et les Anciens. Les diacres participent également à la composition du consistoire et plus largement au gouvernement de l'Église ; ils peuvent être envoyés aux synodes et colloques. Le rôle du consistoire est de veiller à la bonne marche de la communauté et de réprimer les écarts. Ils tiennent alors une assemblée. Les membres du consistoire prononcent des admonitions pour remettre les fidèles dans le rang.

**Contrôleur Général des Finances :** il dirigeait les finances, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les ponts et chaussées et une partie de l'administration intérieure.

**Corporation :** groupement de toutes les personnes qui exercent la même profession. Ce terme désigne ainsi les communautés de métiers des différents ordres qui avaient été instituées dans les villes françaises depuis le Moyen Âge.

**Ex-voto :** abréviation de la formule latine *ex voto suscepto* qui signifie « suivant le vœu fait ». Se dit de tableaux, de figures ou d'objets qu'on suspend dans les chapelles à la suite d'un vœu, ou en mémoire d'une grâce obtenue. Par extension, le terme désigne également un objet ou inscription placé dans un lieu de culte, une église ou un lieu de pèlerinage.

**Fabrique :** nom par lequel on désignait l'ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les biens d'une paroisse.

**Ferme Générale :** officiellement constituée en 1726, c'est une compagnie de financiers à laquelle étaient affermés les traites et presque tous les impôts indirects (gabelle, tabac, etc.). La Ferme Générale avait son siège à Paris et employait dans ses bureaux près de 700 personnes. La direction de la Compagnie était assurée collégalement par les fermiers généraux. Les services locaux comptaient jusqu'à 42 directions provinciales. Plusieurs milliers d'employés y exerçaient dans deux branches d'activité : – les bureaux qui assuraient la vérification ;



– la perception des impôts et les brigades qui réprimaient la contrebande.

**Frères, frêches ou communautés taisibles :** groupement formé par des serfs vivant au même « pain et pot » pour éviter, lors du décès de l'un d'eux, de payer au seigneur le droit de main-morte. On appelait *parçonnier* le membre d'une communauté taisible. Cette dernière, encore appelée « parçonnerie » ou « communauté familiale », ou « frêche » quand elle ne regroupe que des frères et sœurs, est un mode d'exploitation agricole collective autrefois très répandu dans le centre de la France.

**Gazette :** le titre de gazette a été donné à diverses publications. Les plus célèbres, outre celle de Théophraste Renaudot, sont les journaux ou pamphlets publiés par des réfugiés français à Amsterdam et à Leyde pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Après la révocation de l'Édit de Nantes, les gazettes européennes sont là pour critiquer Louis XIV et pour donner des nouvelles des émigrés. Sous le règne de Louis XV, les journaux clandestins de toute nature eurent une très grande vogue, malgré la guerre qui leur était faite par la police.

**Guerre couverte :** la guerre de Trente ans est qualifiée de guerre couverte car la France se prépare au conflit tout en soutenant ses alliés avant de rentrer elle-même en guerre à partir de 1635.

**Inoculation :** introduction, dans un organisme, d'un germe vivant, d'un virus, particulièrement celui de la variole. Il s'agissait d'introduire dans un corps sain, à l'aide d'une lancette (instrument de chirurgie), ce qui est prélevé sur un bouton d'une personne atteinte de petite vérole. Quelque temps plus tard, le corps fabrique naturellement des anticorps. Ce procédé, originaire de l'Empire Ottoman, a été introduit en Europe par Lady Montague. La France n'adhère que tardivement à ce type d'expérimentation et ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que la vaccination jennérienne éradique en Europe la petite vérole.

**Lieutenant général de police :** magistrat qui dirigeait la police à Paris et dans les principales villes du royaume de France.

**Matrones :** les accouchements étaient assistés par des femmes appelées matrones. En France, dans les registres paroissiaux, on rencontrait également le terme de « sage-femme » pour désigner la matrone. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les matrones doivent suivre des cours d'obstétrique et en Languedoc, par exemple, ce sont les états provinciaux qui ont veillé à ce que le plus grand nombre de matro-

nes puisse assister à ces enseignements. Les archives de l'intendance mentionnent d'ailleurs une enquête de 1786 où pour chaque subdélégation sont consignés les patronymes des matrones et leur communauté d'origine ayant suivi les fameux cours de Madame du Coudray.

**Négociants :** ce sont des personnes qui font du commerce en gros. Le milieu des négociants est souvent constitué par des clans familiaux dans lesquels les parents privilégient pour leurs enfants une formation basée sur les voyages. Si au XVII<sup>e</sup> siècle, la formation se fait largement à la boutique et lors de nombreux voyages en revanche, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les fils de négociants reçoivent une culture classique et fréquentent les collèges. Être négociant est le signe d'une certaine aisance financière mais aussi celui d'une reconnaissance sociale. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on en retrouve dans tous les ports de France. Certains ont réalisé sur quelques générations des fortunes colossales comme c'est le cas dans les ports de Nantes ou de Bordeaux.

**Notaire :** sa fonction essentielle est de recevoir les actes auxquels les parties veulent donner le caractère d'authenticité. Dans la France du sud, pays de droit écrit, le recours au notaire est quasi systématique pour les actes importants de la vie : contrats de mariage et testaments par exemple et ce quelle que soit la condition sociale des personnes.

**Ordonnance de Villers-Cotterêts (août 1539) :** il s'agit d'un document signé à Villers-Cotterêts entre le 10 et le 15 août 1539 par le roi de France François I<sup>er</sup>. Composée de 192 articles, elle porte réforme de la juridiction ecclésiastique, réduit certaines prérogatives des villes et rend obligatoire la tenue des registres de baptêmes. C'est à partir de cette ordonnance que l'on peut parler de la tenue d'un « état civil en France ». Elle est surtout connue pour être l'acte fondateur de la primauté et de l'exclusivité du français dans les documents relatifs à la vie publique.

**Paix d'Alès :** la paix d'Alès, ou édit de grâce d'Alès, fut promulguée par le roi Louis XIII le 28 juin 1629. La signature de l'édit intervient après la reddition de la Rochelle, dernière place de sûreté protestante en France, après un siège de plus d'un an qui s'achève en 1628. En 1629, Louis XIII assiège Alès, alors haut lieu de la résistance protestante, qui capitule après neuf jours. L'édit commande en outre la démolition immédiate de toutes les forteresses protestantes.

**Régime démographique :** ancien et nouveau régimes démographiques.

**Ancien régime démographique :** dans les sociétés anciennes, les taux de natalité et de mortalité sont élevés, cela se concrétise par un accroissement naturel limité.

**Nouveau régime démographique** : dans les sociétés modernes ou contemporaines, les taux de natalité et de mortalité sont faibles et l'accroissement naturel de la population est également limité.

**Sacristain** : personne chargée d'aider le prêtre. Il sonne les cloches et peut également servir d'enfant de chœur lors de la messe quotidienne.

**Thériaque** : c'est un contrepoison fabriqué à partir d'un ensemble de produits extraits du monde minéral, végétal et/ou animal. Ce médicament est connu pour ses vertus contre la peste en particulier et ce jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. On trouve dans sa composition des ingrédients assez fantaisistes comme la corne de bœuf par exemple, mais c'est surtout la présence d'opium qui lui confère ses vertus apaisantes. De nombreuses thériaques avec des « recettes » différentes ont été fabriquées mais une des plus célèbres est celle de Montpellier.

**Traite négrière (Code noir)** : trafic d'esclaves sur les côtes d'Afrique régi par le *Code noir* qui est un recueil d'une soixantaine d'articles promulgués en 1685 sous le règne de Louis XIV. Il rassemble toutes les dispositions régissant la vie des esclaves noirs dans les colonies françaises des Antilles (en 1685), de Guyane (à partir de 1704) et de l'île Bourbon (en 1723). Il a servi de modèle à d'autres règlements utilisés dans d'autres colonies européennes.

### **Parus dans « 99 questions sur... »**

Notre planète Terre dans l'Univers  
Les droits des femmes  
La France sous l'Occupation  
La défense  
L'Union européenne à l'heure de l'élargissement  
Les relations internationales de 1945 à 1989  
Le Maghreb  
La Révolution française  
La Méditerranée au XII<sup>e</sup> siècle  
L'Afrique noire  
La Mésopotamie

### **Pour commander**

Consulter la librairie de l'éducation en ligne  
<http://www.sceren.com>

PRIX: 15 €  
ISSN: 1630-0408  
ISBN: 978-2-86626-316-4  
RÉF: 340QA057

Achévé d'imprimer mai 2008  
Maraval Imprimeurs (Hérault)  
Dépôt légal mai 2008  
Directeur du CRDP de l'académie de Montpellier: J.-M. PUSLECKI

# 99 questions sur

## La vie des Français aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles représentent une période où l'intolérance religieuse, les épidémies, les guerres, les disettes, le poids écrasant des impôts... participent au quotidien des Français. Pourtant, à la même époque, l'internationalisation des échanges, le développement urbain, les progrès de l'hygiène et de la médecine, l'émergence de la notion de droits de l'Homme poussent la France vers une ère nouvelle. Durant ces deux siècles, entre fin de la monarchie et ouverture à la modernité, la vie des Français sera durablement transformée.

En répondant à 99 questions, cet ouvrage s'attache à proposer une analyse vivante de l'Ancien Régime, illustrée par de nombreux documents complémentaires. Dans la lignée de l'École des Annales, il apporte un éclairage passionnant sur cette période qui, par ses contradictions et ses conflits, contient les germes de notre société contemporaine.

Hélène BERLAN, maître de conférence d'Histoire,  
Université Paul Valéry, Montpellier.

PRIX : .....15 €  
ISSN : .....1630-0408  
ISBN : 978-2-86626-316-4  
RÉF : .....340QA057



9